



# CEDIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
POUR L'INSERTION SOCIALE



**SIÈGE ADMINISTRATIF  
POLE PETITE ENFANCE**  
94, avenue Vauban  
83000 Toulon  
Tél. 04.98.01.00.01

**LES PETITES LICORNES**  
Quartier de l'Escaillon  
449, Bd Edouard Herriot  
83200 Toulon  
Tél. 04.94.15.46.33

**LA GRANDE OURSE**  
119, chemin du Temple  
83200 Toulon  
Tél. 04.94.24.48.91

**SAINTE MUSSE**  
531, rue Henri  
Sainte-Claire Déville  
83000 Toulon  
Tél. 04.94.65.53.94



**LES PETITS ECUREUILS**  
140, avenue François Cuzin  
83100 Toulon  
Tél. 04.94.93.58.48



**RELAIS PETITE ENFANCE  
LES PETITS PRINCES**  
100, chemin de Plaisance  
Saint Roch  
83200 TOULON  
Tél. 09.81.61.09.49

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL 'Grande Ourse'

Version Janvier 2023

# SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE : PROJET D'ACCUEIL.....</b>	<b>3</b>
OFFRE DE SERVICE .....	4
MODALITES D'ACCUEIL .....	5
MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	5
<i>Ressources humaines</i> .....	5
<i>Organigramme</i> .....	5
<i>Locaux et équipements</i> .....	6
PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES .....	8
<i>Rappel de la réglementation :</i> .....	8
<i>L'équipe pluridisciplinaire</i> .....	8
ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ANALYSE DES PRATIQUES .....	9
DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE ....	10
<b>DEUXIEME PARTIE : PROJET EDUCATIF .....</b>	<b>11</b>
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT, LA SOCIALISATION DE L'ENFANT ACCUEILLI .....	12
L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL DE L'ENFANT .....	12
ACTIONS VISANT A FAVORISER L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS.....	17
<b>TROISIEME PARTIE : PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>18</b>
MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT .....	19
MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT .....	20
ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE PROPOSEES.....	21
MODALITES D'ACCES AUX ENFANTS DE FAMILLES EN DIFFICULTES SOCIALES OU DISPOSANT DE FAIBLES REVENUS .....	21
RESERVATION DE PLACES POUR LES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ENGAGEES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE.....	22
INSCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	22
<b>ANNEXE : PLANNING HEBDOMADAIRE TYPE .....</b>	<b>25</b>

## **PREMIERE PARTIE : PROJET D'ACCUEIL**

## Offre de service

L'offre de service propose des places réservées dans le cadre de différents dispositifs :

- L'accès ou le maintien de l'activité professionnelle pour les foyers connaissant des problèmes de garde d'enfants notamment avec le dispositif AVIP (Crèches A Vocation D'insertion Professionnelle pour les demandeurs d'emploi orientés par un prescripteur habilité).
- L'accès aux modes de garde pour les parents les plus exposés à la précarité et en situation de vulnérabilité avec la mise en œuvre du dispositif des places AVIS. (Crèches à Vocation D'insertion Sociale).
- L'accès aux enfants en situation de handicap.

L'établissement propose un mode de garde en multi-accueil collectif pour 14 enfants de 3 mois à 4 ans de manière simultanée de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, dans le cadre de deux sections : bébés et moyens-grands.

Ces deux unités de vie permettent de conserver un caractère familial et sécurisant à l'accueil, en valorisant les spécificités liées à la prise en charge de chaque tranche d'âge. Nous répondons aux besoins de garde des familles du quartier, ou du secteur proche, en favorisant une mixité sociale par l'accueil des parents en emploi et d'autres en situation d'insertion professionnelle ou sociale.

### Les différents types d'accueil :

#### *Accueil régulier*

L'accueil régulier est la prestation, qui, se répétant de manière suffisamment périodique, peut faire l'objet d'un contrat de garde sur la période envisagée.

#### *Accueil occasionnel*

C'est une prestation dont la régularité n'est pas avérée. Un contrat de garde peut être cependant établi, sur une durée déterminée, sans précision de plages horaires. Le tarif horaire de la famille est connu.

#### *Accueil d'urgence*

L'accueil d'urgence, est une prestation dont le délai de mise en œuvre est immédiat, et dont les causes ne pouvaient pas être connues avant l'identification du besoin de garde. Seront notamment concernés :

- les familles connaissant un ou des incidents de vie (hospitalisation, séparation, décès, conflits familiaux...),
- les familles pour lesquelles un placement urgent et temporaire est sollicité.

Le temps d'accueil d'urgence dépend de la situation d'urgence et limitée à la première venue de l'enfant dans l'établissement. La situation administrative de l'enfant (constitution du dossier administratif d'inscription) est régularisée, dans le cas où un nouvel accueil serait sollicité.

En cas d'accueil d'urgence, les ressources des familles peuvent être inconnues. Un tarif moyen est appliqué, Il correspond au total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent, divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente. Les familles doivent ensuite mettre à disposition, les éléments nécessaires au calcul de la participation parentale (CDAP ou avis d'imposition).

### Modalités d'accueil

L'établissement d'accueil propose une amplitude d'ouverture journalière de 11 heures, soit de 7h30 à 18h30.

Etablissement CEDIS Sainte Musse	Etablissement d'accueil d'enfants de moins de quatre ans
Capacité d'accueil	14 enfants âgés de 3 mois à 4 ans
Horaires d'ouverture	de 7h30 à 18h30
Amplitude horaire	11 heures
Jours d'ouverture	Du lundi au vendredi
Période de fonctionnement	De janvier à décembre

### Moyens mis en œuvre

#### *Ressources humaines*

5.74 ETP sont affectés à l'encadrement des enfants accueillis dans la structure.

#### *Organigramme*

Multi Accueil LA GRANDE OURSE (119, Chemin du Temple 83200 Toulon)					
<i>Maj au 19/01/2023</i>					
Nom Prénom	Diplôme ou Qualification	Temps de travail hebdomadaire	Fonction	Contrat	Date de fin CDD
GRUJARD GLADYS	Educatrice de Jeunes Enfants	38h00	Directrice de structure	CDI	
GAILLARD Mylène (Congé maternité)	Auxiliaire de Puériculture	38h00	Auxiliaire de Puériculture*	CDI	
LENGLET Catherine	Auxiliaire de Puériculture	38h00	Auxiliaire de Puériculture*	CDD (Cui/Cae)	
MILESI Linda	CAP AEPE	38h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDI	
FRANCISQUE Vanessa	CAP AEPE	30h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDI	
DUTTO Anne	CAP AEPE	38h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDD	21/08/2023
AINARDI Barbara		28h20	Agent d'entretien	CDD (Cui/Cae)	01/07/2023

#### *\* Continuité de direction*

Le CEDIS appliquant la Réduction du Temps de Travail (RTT), le temps de travail hebdomadaire effectif est de 38h00 pour un temps plein, et au prorata-temporis pour les contrats à temps partiel.

La directrice est comptée pour 19h00 par semaine dans le personnel d'encadrement, les 19h00 restantes sont réservées au travail administratif de l'établissement.

30 minutes/semaine sont déduites du planning hebdomadaire du personnel d'encadrement, pour l'organisation d'une réunion d'équipe mensuelle de 2 heures.

**Le planning hebdomadaire type est joint en annexe**

### *Locaux et équipements*

L'Établissement d'accueil est implanté à Toulon au 119 Chemin du Temple à Toulon.

Les locaux spacieux, d'une surface de 200m<sup>2</sup> permettent de mettre en œuvre le projet éducatif dans de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène et de confort, conformément aux textes relatifs à l'accueil de jeunes enfants.

#### LE HALL D'ACCUEIL

Il est aménagé de façon à recevoir les enfants et leurs familles lors des temps d'accueil et de transmissions du début et de fin de journée.

Un vestiaire enfant permet le stockage des effets personnels des enfants dans des casiers individuels. L'espace permet par ailleurs le rangement des poussettes.

#### LE BUREAU DE LA DIRECTRICE

Ce bureau est le lieu de gestion de la structure, où se trouvent le matériel informatique, un photocopieur, les dossiers administratifs des enfants et autres documents réglementaires.

Il est destiné par ailleurs, à la réception des familles lors des inscriptions ou entretiens, et permet de préserver la confidentialité.

#### LA SALLE DE JEU

Une salle de jeu de plus de 58 m<sup>2</sup> est aménagée en fonction des besoins de l'enfant et selon les différents temps de la journée :

Les enfants peuvent y prendre leurs repas, dans la partie de la salle, à proximité de la cuisine de réchauffage.

Elle est utilisée pour créer des espaces différenciés, notamment coin peinture et espace dédié aux jeux moteurs.

La superficie de la salle permet de créer un espace bébé, fixe, sécurisé et adapté à cette tranche d'âge.

#### DORTOIRS

Les installations proposent des lieux de repos différenciés à disposition pour les bébés et les moyens/grands :

1 dortoir bébés de 11m<sup>2</sup>

1 dortoir moyens/grands de 19m<sup>2</sup>

#### SALLES DE CHANGE

Une salle de change de plus de 10m<sup>2</sup> est positionnée entre les deux dortoirs et entièrement équipée avec un matériel adapté.

#### LA CUISINE

La crèche dispose d'une cuisine collective distinguant la zone propre et la zone sale.

Le système de « la marche en avant » (pas de croisement des produits propres et sales, ni dans le temps, ni dans l'espace) est adopté.

#### LA BUANDERIE

Deux buanderies sont à disposition : une extérieure et une seconde située au sous sol de l'établissement.

Elles abritent le matériel destiné à l'entretien du linge et sont utilisées, par ailleurs, comme lieu de stockage pour le matériel de désinfection, les couches fournies aux enfants, ainsi que les produits de toilette.

#### LA SALLE DU PERSONNEL

Le personnel prend ses temps de pause dans un local aménagé à cet effet.

Des vestiaires sont mis à disposition.

### LES ESPACES EXTERIEURS

La crèche propose un espace de parking et de dépose afin de faciliter l'accès aux parents. Par ailleurs les enfants peuvent évoluer au sein d'un espace de jeux extérieur spacieux et clos doté de matériel adapté à tous âges. Une attention particulière est portée sur la création d'un revêtement souple, afin d'offrir de bonnes conditions de sécurité.

### LE MATERIEL PEDAGOGIQUE

La structure dispose de matériels pédagogiques adaptés et en nombre suffisant pour permettre à tous les enfants de disposer des jeux favorisant leur développement et leur épanouissement. Différents fournisseurs sont sollicités pour l'aménagement de cet établissement. Ils répondent tous aux normes de sécurité en vigueur dans les structures de la Petite Enfance. Le matériel mis à disposition a pour objectif d'accompagner l'enfant dans la construction progressive de sa personnalité, dans une volonté d'autonomisation et de valorisation de la socialisation.

#### Matériel de motricité :

Il contribue à participer au développement psychomoteur de l'enfant, le soutenir dans sa recherche sensorimotrice.

#### Jeux favorisant le jeu libre :

Ils donnent à l'enfant la possibilité de reproduire et de rejouer des situations de la vie quotidienne pour se les approprier et constituent un point d'ancrage sécurisant, contribuant à la mise en place de repères.

#### Matériel de manipulation :

Ce matériel permet à l'enfant de s'exercer sur ses capacités motrices, en expérimentant de nouveaux mouvements de préhension, en les reproduisant de nombreuses fois, pour mieux les maîtriser.

#### Matériel de construction, d'assemblage :

Il favorise l'attention, la concentration, et permettant d'établir des relations entre les objets, dans une expérimentation active.

#### Des albums de lecture variés :

La découverte du livre sous ses différentes formes est privilégiée : imagiers, contes et histoires illustrées, magazines, livres de petits ou de grands formats, Kamishibai, etc... L'accès au livre est utilisé comme support d'activités orales.

#### Le Matériel Montessori :

Il est réservé à des ateliers spécifiques, et mutualisé par les établissements du Pôle Petite Enfance CEDIS.

#### Le Matériel Snoezelen :

Dans le cadre des projets mis en œuvre en 2021, ce matériel est sensoriel et lumineux. Il permet notamment de travailler sur des moments de détente et de relaxation adaptés aux jeunes enfants. Ce matériel est mutualisé par les établissements du Pôle Petite Enfance CEDIS.

## Présentation des compétences professionnelles mobilisées

### *Rappel de la réglementation :*

La direction d'un équipement petite enfance et la composition des équipes d'encadrement sont définies par le décret du 1<sup>er</sup> août 2000 article R180-14 à l'article R 180-25, par l'arrêté du 26 décembre 2000 et par le décret du 20 février 2007. Ces textes ont fait l'objet de modifications au travers du décret du 7 juin 2010.

Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-42 à R. 2324-43-1), la structure se conforme aux exigences suivantes :

1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent.

- Pour 40% au moins de l'effectif, l'équipe intervenant auprès des enfants est constituée de professionnels diplômés : EJE, auxiliaire de puériculture...
- Pour 60% au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification : CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance) ou d'un titre professionnel équivalent.

### *L'équipe pluridisciplinaire*

#### PERSONNEL INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, l'équipe est composée pour 40% au moins de professionnels diplômés, et pour 60% au plus de personnel qualifié.

La règle d'encadrement fixées au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis à tout instant est de 1 pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent.

Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'EAJE présent auprès des enfants effectivement accueillis ne peut pas être inférieur à 2.

La directrice consacre 50 % de son temps de travail au moins, aux fonctions de direction.

L'équipe de la grande ourse est composée de 7 salariées. Le personnel affecté à l'encadrement des enfants représente 5.74 ETP réparti comme suit :

#### Le personnel diplômé :

3 diplômées représentant 2,71 ETP dont une Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de structure et 2 auxiliaires de puériculture, dont une assurant la fonction de continuité de direction. (Soit 47,26 % de diplômées).

La directrice est comptée pour 19h00 par semaine dans le personnel d'encadrement, les 19h00 restantes sont réservées au travail administratif de la structure)

#### Le personnel qualifié :

3 salariées qualifiées représentent 3.03 ETP et assurent la fonction de monitrices adjointes d'animation possédant un CAP Petite Enfance (Soit 52.74% de qualifiées).

En complément la structure dispose d'un personnel affecté à l'entretien des locaux. Il participe ponctuellement à la prise en charge des enfants, dans le cadre de la préparation au CAP AEPE, sous la supervision du personnel diplômé et prend en charge les tâches liées à l'entretien des locaux.



### LE REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI)

Il s'agit du médecin pédiatre des établissements gérés par le CE.D.I.S.

Son concours respecte un nombre minimal annuel d'heures au regard du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-38 à R. 2324-39)

Il travaille en collaboration avec l'équipe de l'EAJE, les familles, les professionnels de PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

### LES PSYCHOLOGUES

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles d'analyse de pratiques professionnelles au regard du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-37).

Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants. Elles sont animées par deux psychologues cliniciennes.

### Actions menées en matière d'analyse des pratiques

Des journées dédiées à la formation des équipes, sont prévues chaque année (au mois d'août et au mois de décembre), ayant pour objectifs : la sécurité, le secourisme, les gestes professionnels, les techniques d'animations....

Nous réservons également un temps de travail collectif centré sur le projet pédagogique.

Ces formations constituent des éléments de réflexion sur les pratiques professionnelles et contribuent à créer une cohésion d'équipe.

En période de fonctionnement, des réunions hebdomadaires sont programmées.

Elles sont organisées mensuellement, hors du temps d'accueil des enfants, sur une durée de 2 heures.

Ces rencontres réunissent le personnel d'encadrement, ainsi que l'équipe d'entretien et suivent un ordre du jour préalablement défini. Elles permettent de travailler l'organisation de l'établissement, les procédures, des programmes d'activités sont élaborés qui s'appuient sur des thèmes déclinés en différents ateliers et donnent lieu à un affichage hebdomadaire, à disposition des parents.

Elles permettent également d'aborder les situations relatives à l'accueil, aux soins, aux relations entretenues avec les familles.

Deux psychologues accompagnent les membres de l'équipe dans cette mission, afin de les soutenir dans l'adaptation de leurs compétences et la transposition de leurs expériences professionnelles au bénéfice des enfants :

- Une psychologue effectue un travail d'analyse des pratiques au niveau de l'équipe.
- Une seconde psychologue est plus particulièrement attachée à un travail de supervision auprès de la directrice de l'établissement.

Le Docteur Marie Gufflet, Pédiatre et Référent Santé et Accueil Inclusif de l'établissement, intervient également en soutien pour former l'équipe, notamment lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, atteint d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

### Dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les enfants en situation de handicap sont admis dans la structure après accord du Médecin Pédiatre Référent Santé et Accueil Inclusif de l'établissement.

Une rencontre entre la famille, le référent inclusif et la directrice de la crèche est programmée.

Cette rencontre permet d'échanger avec la famille notamment à propos du rythme de vie de l'enfant, de ses particularités, de ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil. Un projet d'accueil personnalisé est mis en place.

La consultation de l'équipe est un préalable à l'accueil. Elle est partie prenante du projet.

Une vigilance est observée pour préserver une qualité d'accueil et un équilibre pour tous les enfants de l'établissement, qui peuvent s'enrichir de cette différence, apprendre à respecter les limites de l'autre et à grandir ensemble.

Des formations et actions de partenariat sur la thématique du handicap sont proposées, pour adapter les conditions de prise en charge de l'enfant, réfléchir à l'accompagnement global de l'enfant et sa famille au-delà du 'simple accueil'.

Des réunions peuvent être programmées avec les services qui assurent le suivi de l'enfant pour mener des actions communes et concertées.

Dans le cas d'une maladie chronique, le médecin traitant de l'enfant met en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il est établi en concertation avec la famille, le médecin traitant, le référent SAI de l'établissement et la directrice. Il porte sur :

- La nature des prises en charge de l'enfant
- Les objectifs et conditions d'accueil
- Les besoins spécifiques de l'enfant
- L'évolution et l'adaptation des conditions d'accueil.

Des protocoles à destination de l'équipe sont établis et travaillés avec le médecin de l'établissement, référent SAI, pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions de sécurité.

## **DEUXIEME PARTIE : PROJET EDUCATIF**

## Soutenir et accompagner le développement, la socialisation de l'enfant accueilli

L'accompagnement pédagogique proposé se construit dans le respect de la charte Nationale d'accueil du jeune enfant. Les 10 principes de la charte obtiennent une valeur réglementaire (arrêté 23.09.21).

### L'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil de l'enfant

Il vise à renforcer l'estime de soi et la confiance, met l'accent sur la structuration de la personnalité, le renforcement de l'autonomie et contribue à faciliter les transitions dans la vie de l'enfant.

Le projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille se construit dans une démarche pluridisciplinaire et concertée.

#### **Mettre en place un accueil individualisé :**

La diversité des raisons qui motivent la demande de garde de l'enfant, l'implantation de la structure dans un quartier fragilisé par un fort taux de chômage et les difficultés sociales de nombreuses familles du secteur qui en découle, les problèmes liés à la maîtrise de la langue pour les familles issues de l'immigration, renforcent l'importance de l'individualisation de l'accueil.

L'équipe est particulièrement sensibilisée à cette dimension sociale et à la nécessité de prise en compte l'univers familial dans lequel baigne l'enfant, pour faciliter la transition du milieu familial à un mode d'accueil collectif.

Nous proposons un accueil personnalisé, qui s'efforce de préserver l'identité, la singularité de chaque enfant, ainsi que de sa famille

#### **Construire une relation de confiance avec les familles:**

La disponibilité de la directrice, celle de l'équipe, sont prépondérantes dans l'établissement de cette relation de confiance

Nous accordons une place importante à l'accueil de l'enfant et de sa famille, ils vont conditionner l'adaptation, la qualité de vie tout au long de la prise en charge.

Lors du temps d'accueil, une présentation du fonctionnement de la structure, des différents membres de l'équipe, contribue à créer un climat de sécurité :

- Une visite des locaux est effectuée
- Une présentation du projet de l'équipe : livret d'accueil, projet pédagogique

Lors de la constitution du dossier administratif, nous prenons le temps pour rassurer, identifier les membres de l'équipe : une grande part est laissée au dialogue et aux divers questionnements des parents en matière d'éducation : alimentation, propreté, sommeil ...

Nous recueillons des éléments dans la fiche de rythme prévue sur 24H, pour repérer les besoins de l'enfant : alimentation, sommeil, objets transitionnels, jeux, elle va permettre la mise en place d'une adaptation dans les meilleures conditions

Cette fiche est revue à échéance régulière et constitue un outil de communication avec les familles.

### **Faciliter l'adaptation de l'enfant à la vie en collectivité:**

Etablir le maximum de similitudes entre le milieu familial et la crèche est fondamental pour faciliter la transition entre maison et structure d'accueil, cela implique de bien connaître l'enfant, ses rythmes...

Toute cette connaissance de l'enfant est basée sur le dialogue et la communication entre le personnel et les parents.

Cette séparation quotidienne peut être positive si l'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents, préparée et progressive pour l'enfant. Dans la sécurité de la présence du parent, l'apprentissage de l'inconnu est moins insécurisant et contribue à construire un lien qui soutienne l'enfant.

Nous envisageons cette période d'adaptation avec souplesse. Elle est adaptée aux possibilités familiales, ainsi qu'aux diverses situations. Nous sensibilisons cependant la famille à son importance et facilitons sa mise en place, pour que l'enfant appréhende ce début de vie collective, en fonction de son rythme.

Lors des temps d'adaptation :

- Le temps est pris pour faire connaissance, verbaliser l'organisation de la structure, l'expliquer
- Une professionnelle accueille l'enfant et sa famille, elle représentera un repère dans le temps et l'espace, un relais auprès des autres enfants et des adultes
- Nous proposons à l'enfant et à son parent de s'adapter progressivement à la crèche (cette période est différente pour chaque enfant et chaque parent, nous essayerons d'augmenter progressivement la durée de garde en introduisant des temps de change quand l'enfant sera prêt)
- Le parent transmettra son savoir faire les habitudes : change, repas, biberon, observations sur les gestes des parents, l'attitude de l'enfant
- Un cahier de suivi transite entre la famille et la structure : maladies, événements, sommeil, acquisitions, le référent notera les observations, il servira de lien avec l'équipe
- Nous favorisons la mise en place de repères et de rites, qui rassurent et assurent le lien : les doudous et sucettes seront à disposition.

### **Accueillir au quotidien :**

Les liens avec la famille se construisent dans une relation de proximité, chaleureuse.

Les parents et les enfants sont accompagnés dans leur séparation quotidienne, la verbalisation des actions, la dédramatisation, le réconfort viendront atténuer ce moment de rupture.

L'équipe assure une continuité et une stabilité dans la prise en charge, en fonction des rythmes de vie de l'enfant au sein de sa famille.

Elle est sensibilisée, par ailleurs, à l'importance des changements de situations familiales qui affectent l'enfant et peuvent expliquer des comportements différents, des difficultés...

Les transmissions sont assurées en prenant le temps nécessaire pour échanger avec les familles, pour que les parents sachent ce qui s'est passé en leur absence.

Le cahier de suivi est exploité pour prendre au maximum en compte les rythmes de l'enfant :

Rythme physiques alimentation/change

Rythme physiologiques Alternance veille : sommeil

### **La Démarche de l'équipe:**

L'équipe souhaite au travers d'une démarche concertée, répondre au mieux aux besoins fondamentaux des enfants qui lui sont confiés.

### **Le besoin de sécurité**

L'enfant doit être à l'aise et doit se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent au sein de la structure.

**Le besoin de reconnaissance** : L'accompagnement proposé par l'équipe éducative s'appuie sur les capacités et les potentialités de l'enfant, en privilégiant la valorisation, les encouragements et le non jugement

**Le besoin d'espace, d'expression libre et de découverte** : l'enfant doit pouvoir jouer, découvrir des situations nouvelles et se mouvoir librement.

**Le besoin d'autonomie** : l'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, il apprend petit à petit à faire seul, en prenant conscience de ses possibilités et de ses limites.

**Le besoin de socialisation** : l'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments de la journée avec ses pairs. Il participe à des jeux et des activités où il apprend à respecter les autres et à communiquer.

Tout au long de la journée, ces différents besoins s'expriment et doivent être pris en compte par les différents membres de l'équipe, avec bienveillance, patience et engagement professionnel, pour offrir une prise en charge adaptée à l'enfant, au sein de la collectivité.

**La posture du professionnel lors des temps de change** : L'aménagement de la salle d'hygiène et de change cherche à préserver l'intimité de l'enfant. La recherche de confort, de stabilité contribue à installer un sentiment de sécurité physique.

La relation affective avec l'adulte est primordiale : le regard, le sourire, la façon de porter l'enfant, les gestes devront lui permettre de se sentir en sécurité, dans un climat humain et chaleureux. On retiendra notamment :

- Une disponibilité accrue de la part du professionnel contribue à installer durant le temps de change une ambiance de bien être corporel.
- Une attitude de bienveillance, des gestes mesurés, la verbalisation systématique des actions sont les garants de ce moment pour qu'il soit vécu comme un espace de communication, ou l'enfant sera invité à découvrir son corps progressivement, dans le respect de son identité.
- L'équipe est attentive aux réactions, aux attitudes corporelles, aux difficultés à accepter ce moment de vulnérabilité, ou l'enfant peut se sentir dépendant de l'adulte
- La continuité des soins prodigués en famille est nécessaire
- L'apprentissage de la propreté se fait dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique. La participation de l'enfant sera progressive et non imposée
- Les temps relatifs à l'hygiène : lavage des mains, des dents, douche, sont envisagés comme des temps ludiques et d'apprentissage.

#### **L'accompagnement du repas :**

L'installation des enfants contribue à créer une ambiance agréable.

Notre démarche s'inscrit dans la volonté de favoriser la relation pour que ce temps représente un moment de plaisir partagé et de dialogue, en favorisant l'autonomie progressive de l'enfant.

La présence renforcée des différents membres de l'équipe : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture a pour but d'individualiser la prise en charge et de créer un climat serein et convivial :

- Un adulte référent est présent à chaque table, il privilégie les discussions, les échanges autour de la nourriture de chacun, il participe à la découverte d'une alimentation diversifiée.
- Le temps du repas est un moment privilégié pour mettre des mots sur les sensations de l'enfant, pour l'inviter au langage
- Les biberons sont donnés dans les bras pour les bébés, dans le respect des besoins physiologiques de chaque enfant.

L'évolution des besoins de l'enfant passe peu à peu, d'une relation de dépendance à l'acquisition progressive de l'autonomie avec l'accompagnement de l'adulte

Nous veillons à ce que l'installation des enfants durant les repas, évolue en fonction de leurs capacités.

Les tables sont constituées en fonction des tranches d'âges, dans le but d'adapter notre démarche éducative :

- Utilisation de la chaise haute, puis de la chaise
- Utilisation du verre, de la fourchette
- Apprentissage du respect de la nourriture, des règles de la collectivité, de l'hygiène.

Chaque enfant est respecté :

- Dans son rythme
- Dans les variations de ses besoins, notamment en termes de quantités.

Une attitude de vigilance de l'équipe face aux besoins et aux attitudes alimentaires est cependant indispensable. Dans le cas de problématiques récurrentes, des solutions sont recherchées avec les familles et le médecin RSAI.

#### **L'encadrement lors des temps de repos :**

- Les installations mises à disposition proposent :
- Des lieux de repos différenciés à disposition pour les bébés et les moyens/grands,
- Des lits confortables et adaptés aux différentes tranches d'âges,
- Des chambres décorées avec les productions des enfants,
- Le maintien d'un positionnement des lits dans la pièce, pour faciliter la mise en place de repères et contribuer à sécuriser l'enfant,
- Une personnalisation des lits, pour faciliter l'appropriation de l'espace pour chaque enfant.

Un membre de l'équipe est toujours présent dans la salle, sur la totalité du temps d'endormissement. (Il est à préciser que pour assurer la sécurité des enfants, une surveillance constante sera maintenue quel que soit l'heure de la journée).

Les doudous, objets personnels sont là pour rassurer l'enfant et l'aider à établir des liens avec la sphère familiale.

Les différents rituels, les mots posés par les adultes sur la suite de la journée : le retour des mamans ou des papas, sont autant de repères sécurisants et stables qui rassureront l'enfant, favoriseront la diminution du stress et participeront à l'installation d'une détente physique et émotionnelle.

La présence de l'adulte est prépondérante pour contenir, accompagner l'enfant par le geste et la parole. La communication avec les familles est essentielle, le cahier de suivi nous permettra :

D'assurer la continuité de la journée, de veiller à la prise en compte des habitudes d'endormissement et de leur évolution, de respecter le besoin de repos personnel à chaque enfant.

#### **Le temps de jeu**

- Il s'appuiera sur une prise en compte des étapes du développement de l'enfant :
- Il intégrera les besoins et compétences spécifiques aux différentes tranches d'âges
- Il accompagnera son développement
- Il sera réajusté régulièrement en fonction des différentes observations réalisées auprès du groupe d'enfants, par les membres de l'équipe.

Divers ateliers ont pour objectif d'accompagner l'enfant dans la construction progressive de sa personnalité :

- Par une prise de conscience de son corps, en vue d'un développement psychomoteur et affectif harmonieux,
- Dans une volonté d'autonomisation et de valorisation de la socialisation,
- L'activité autonome, initiée par l'enfant restera la base de nos observations.

### *Les ateliers de motricité :*

Ils vont contribuer à la découverte corporelle de chaque enfant, en lui permettant de mener différentes explorations et participeront à la construction harmonieuse de son développement psychomoteur.

L'accompagnement de l'adulte facilite la mise en œuvre de conditions favorables d'appropriation de l'espace.

- Une attitude de vigilance assure la stabilité du matériel utilisé (modules, tunnels, ponts...), mais aussi une proximité relationnelle : assurer la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant pour qu'il ose faire des expériences motrices nouvelles
- La communication permettra de mettre des mots sur le vécu corporel de l'enfant, de le soutenir dans ses apprentissages, pour l'amener à une plus grande autonomie.

### *Les jeux libres*

Ils sont favorisés par un aménagement mettant à disposition : poupées, dinette, fruits et légumes, garage, véhicules, matériel de bricolage, déguisements... L'attitude des adultes référents permettra à l'enfant d'imaginer et de créer la situation de jeu, sans attente d'une production particulière.

Les jeux d'imitation vont occuper une part importante de l'activité spontanée de l'enfant.

Ils donneront à l'enfant la possibilité de reproduire et de rejouer des situations de la vie quotidienne pour se les approprier et constitueront un point d'ancrage sécurisant, contribuant à la mise en place de repères.

Ils participeront à la construction d'un sentiment de confiance et de sécurité affective, qui permettra aux enfants d'investir le lieu, en douceur, dans un esprit de continuité des situations vécues dans la sphère familiale.

Chaque enfant pourra selon leurs besoins, se reposer, trouver une certaine intimité, jouer seul, observer le groupe sans forcément souhaiter participer à son activité.

### *Les ateliers plus dirigés*

Nous nous orientons vers une organisation où l'adulte sera référent d'un atelier spécifique, les enfants pourront passer en fonction de leurs choix sur les différentes activités proposées, ou ne pas participer s'ils ne le souhaitent pas.

Ils ont pour objectif de développer la capacité de concentration, de favoriser la maîtrise des gestes : ateliers de peinture, de collage... en sensibilisant à l'utilisation de différents outils : pinceaux, rouleaux, brosses..

Le choix du matériel utilisé se construit sur différents critères : sécurité, légèreté, accessibilité à la taille des enfants, visualisation et repérage rapide, préhension facilitée. La recherche de l'autonomie est privilégiée.

### *Les ateliers de manipulation :*

Lors de ces ateliers, l'expression des enfants est favorisée par un accompagnement qui privilégie l'expérimentation de nouvelles textures, de nouveaux mouvements de préhension reproduits de nombreuses fois, pour mieux les maîtriser.

Pâte à modeler, terre, pâte à sel participeront à la découverte des différentes matières en mettant tous les sens en éveil : l'enfant y expérimentera la texture, l'odeur, la fluidité, l'effet qu'il peut exercer sur ces matières en utilisant différents outils : éponges, rouleaux, pinceaux, pour y laisser sa trace.

### *Les jeux de construction, d'assemblage*

L'accompagnement de l'adulte devra permettre à l'enfant de trouver ses propres solutions, sans le culpabiliser en cas d'échec ou d'abandon de l'activité.

Le soutien apporté aidera l'enfant à garder confiance en ses capacités et à reprendre le jeu dans un autre contexte et à un moment qu'il aura choisi

Il favorisera l'attention, la concentration, dans une ambiance calme

Jeux d'emboîtement, Puzzles, Legos, Clips, jeux d'associations...ces différents supports permettront à l'enfant de manipuler, d'agencer, de reproduire des combinaisons ou de les faire varier, d'établir des relations entre les objets, dans une expérimentation active.

Les relations établies entre ces objets, se construiront sur un repérage progressif des couleurs, des formes, des dimensions, des quantités.



Elles contribueront par ailleurs à améliorer la précision du geste, la coordination oculomotrice. En complément des divers ateliers cités précédemment, des intervenants sont sollicités pour renforcer le travail initié par les professionnelles de l'équipe. Ils participent à des niveaux divers, au projet d'évolution de l'enfant, ainsi qu'à la conquête de son autonomie.

- L'atelier danse.
- L'atelier musique (mise en place prévue en octobre 2022)
- L'atelier gestes associé au langage « Bébé signes », proposé depuis 2 ans par les établissements du CEDIS, reprendra si nous trouvons un intervenant qui réponde aux contraintes administratives.

### Actions visant à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

L'équipe est sensibilisée dans le cadre des réunions pédagogiques à l'intérêt de la pédagogie non genrée et à la transmission d'une culture de l'égalité dès la petite-enfance, afin de prévenir les dérives qui peuvent découler des représentations du masculin et du féminin :

Différents thèmes sont abordés :

- La prise en charge de l'enfant, les mots posés par les professionnels et les projections associées aux stéréotypes de sexes,
- L'organisation de l'espace : ouverture des espaces de jeu permettant une libre circulation de l'enfant et un investissement libre, indépendamment de son sexe.
- Le choix des jouets mis à disposition et du mobilier, notamment les représentations liées aux couleurs.
- Les propositions de jeu, sortir des clichés favorisant le jeu d'imitation pour les filles, le goût pour les espaces restreint, les camions et les garages pour les garçons....

Une réflexion est menée afin que les professionnels soient en mesure de mieux repérer les inégalités dans l'organisation et le fonctionnement de la crèche, de déconstruire les stéréotypes de sexe et d'agir pour une pédagogie active favorisant le bien-être et un développement équitable de chaque enfant, notamment dans le cadre de formations programmées durant les journées pédagogiques annuelles.

Cette formation à l'égalité doit être intégrée dans une réflexion globale et transversale, permettant d'aborder de nombreux aspects de la prise en charge de l'enfant au sein de l'établissement, notamment dans le cadre des relations entretenues avec les familles.

Les axes de cette réflexion sont abordés dans le cadre des comités de parents et des différentes actions de soutien à la parentalité.

**TROISIEME PARTIE :**  
**PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement

L'établissement s'inscrit dans une dynamique de réseau, il est à ce titre en lien avec de nombreux partenaires de l'insertion, du social et de l'éducation.

La mise en réseau des compétences des différents partenaires est renforcée et formalisée pour soutenir le travail de réflexion mené par l'équipe : dans le cadre des réunions, des journées de formation collectives ou individuelles, des actions de sensibilisation, des rencontres inter établissements (crèches, Relais Petite Enfance Cedis) se déroulent régulièrement et contribuent à renforcer les compétences professionnelles de l'équipe.

Elle améliore la coordination entre les partenaires, le lieu d'accueil, les familles, au bénéfice des enfants, facilite le repérage d'enfants à besoins spécifiques, pour mieux accompagner l'orientation de l'enfant et de sa famille vers les partenaires qui participent à cette mission.

Nous citerons notamment :

- *Les Services Départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI)*, dans leur mission de prévention, sollicitent nos établissements pour faciliter l'accueil d'enfants dont les familles sont en difficultés et sont à ce titre, un partenaire régulier.
- *Le Centre Social Ouest de la Ville de Toulon : Maison des Parents, Ludothèque, Laep...*  
Le partenariat engagé et le centre social se poursuivra. Chaque année de nouveaux projets sont réalisés dans l'objectif d'intégrer l'établissement l'accueil à la vie de la cité, de rompre l'isolement des familles et de réaliser des actions communes propres à soutenir la parentalité, Mise en place d'un contingent de places réservées afin de faciliter la réalisation de parcours d'insertion et éviter ainsi la dégradation de situations familiales.
- *Bourses d'échange* de vêtements d'enfants et de matériel de puériculture, dans le cadre d'une activité solidaire ;
- *Actions de sensibilisation initiées par le personnel de la crèche* auprès des familles de la structure, sur l'importance des interactions parents /enfants pendant les temps de jeu, pourrait être relayé par le centre social, sous la forme d'un système de prêt de jouets adaptés à cette tranche d'âge (projet actuellement en cours d'élaboration pour les enfants scolarisés, donnant lieu à un partenariat entre le centre social et l'école Maternelle Basse Convention) ;
- *Ateliers intergénérationnels*, de nature à tisser des liens entre les adolescents qui fréquentent le centre social, ou les adultes et les enfants de la crèche...
- *Les CAMSP, SESSAD, AEMO*, et autres services centrés sur l'accompagnement éducatif, poursuite du partenariat mené avec les Camsp de Toulon ;
- *Le CHRS 'La Resplido'* pour lequel nous accueillons, dans la mesure des capacités de la crèche, les enfants des familles en grande précarité sociale sur des temps courts permettant la socialisation.
- *Le CODES du Var (Comité Départemental d'Education à la Santé)*, qui met à disposition un fond documentaire à destination des professionnelles et des parents, traitant de thèmes divers, en liens avec la prise en charge du jeune enfant : les risques domestiques, l'éducation à la santé, l'hygiène, l'équilibre alimentaire.
- *Les services culturels* de la Ville de Toulon, pour des actions culturelles réalisées avec les différentes Médiathèques et Bibliobus.

- *Le Pôle Emploi et la Mission Locale*, dans le cadre des orientations AVIP
- *Le Pôle Insertion* du CEDIS, dans le cadre des orientations des familles, pour la mise en œuvre de leur parcours d'insertion.
- *L'Education Nationale* dans le cadre des actions passerelles avec l'école maternelle notamment.
- Le RAM du Cédis, pour des rencontres professionnelles, la mutualisation de compétences et de moyens pédagogiques

### Modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

L'intégration participative à la vie de la crèche et le soutien dans la fonction parentale sont au cœur de la démarche. L'établissement accueille de nombreux parents en situation de vulnérabilité : précarité économique, jeunes parents en rupture, isolés, familles monoparentales, parents d'enfants en situation de handicap.... L'accompagnement proposé a pour objectif de soutenir l'exercice de la parentalité.

L'équipe s'attache à :

- engager une relation d'écoute et de confiance pour développer les échanges entre parents et professionnels ;
- rompre avec l'isolement de certaines familles et faciliter leur intégration participative à la vie de la crèche ;
- faciliter la mise en place de relais éducatifs ;
- Favoriser le lien parents-enfants.

Il est important qu'une relation de confiance, basée sur l'écoute et la reconnaissance de chacun, s'instaure entre parents et professionnels.

Lors de la période d'adaptation, du temps est accordé au parent pour qu'il puisse exprimer ses attentes, transmette son expérience, ses craintes et qu'il vive au mieux cette première séparation.

Les locaux sont présentés ainsi que l'équipe, le fonctionnement de la structure est expliqué.

La Directrice, ou l'auxiliaire responsable du groupe, accompagne la famille dans ses premiers pas dans la structure et joue un rôle de référence.

Au quotidien, des transmissions régulières consolident les relations avec les familles. Elles sont assurées avec transparence et sérieux. Un cahier de transmission est utilisé pour transmettre les informations importantes de la journée de l'enfant, en l'absence des familles.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les comités de parents : Ils proposent des moments d'échanges, soutiennent la question de la coéducation parents professionnelles et contribuent à la réassurance des parents. Des actions de prévention sont mises en place par les professionnelles et peuvent s'appuyer sur des interventions extérieures de professionnels du secteur médicosocial, éducatif, ou de la santé.
- Les moments festifs de l'année, pour impulser une dynamique, créer des occasions de rencontres entre les familles d'origines sociales et culturelles différentes. L'établissement s'appuie sur ces occasions pour associer les parents à des manifestations culturelles, artistiques et ludiques, partagées avec leurs enfants.

### Actions de soutien à la parentalité proposées

A l'appui des actions menées dans les établissements Petite Enfance gérés par le CEDIS, nous proposons de nombreuses occasions aux familles de s'impliquer à des niveaux divers, dans la vie de l'établissement, nous citerons notamment :

- une rencontre qui est proposée en début d'année pour présenter le projet, les différents intervenants et prestataires de la structure,
- l'organisation des comités de parents. Planifiés 3 fois par an, ils ont pour objectifs de faciliter le dialogue familles-équipe, afin d'améliorer la prise en charge quotidienne des enfants, d'informer les familles sur les projets menés dans l'établissement, de faciliter l'implication des parents dans la vie de la structure,
- les réunions à thèmes. En fonction des demandes et des difficultés rencontrées par les familles, ces réunions concernent différentes thématiques telles que : l'acquisition de la propreté, le sommeil, l'alimentation de l'enfant...,
- La participation des familles pour l'accompagnement de certaines sorties. Les familles peuvent accompagner certaines activités organisées à l'extérieur de la structure : ateliers proposés à la médiathèque, sorties à thèmes divers en liens avec les ateliers pédagogiques de la structure.
- Les Ateliers parents-enfants : Les familles sont sollicitées pour accompagner leur enfant dans un atelier ou encore pour contribuer à la réalisation d'un projet, en fonction de leurs disponibilités, de leurs compétences et de leurs pôles d'intérêts.

L'accueil de nombreux parents, qui résident dans un quartier sensible et qui cumulent de façon différenciée diverses difficultés, renforce l'intérêt de s'appuyer sur les ressources et les compétences parentales, élément indispensable à la cohérence, ainsi qu'à l'évolution harmonieuse de la famille, auquel l'enfant ne peut être dissocié.

- Les ateliers participatifs de parents : ils contribuent au soutien de la fonction parentale. Ils permettent de partager le plaisir de faire ensemble, s'appuyer sur les pratiques parentales, pour introduire une réflexion, faciliter une évolution des représentations de la relation parent/enfant. Une professionnelle est détachée pour que ces ateliers deviennent des moments supports à une relation privilégiée entre le parent et son enfant, dans le cadre des interactions de la collectivité.

### Modalités d'accès aux enfants de familles en difficultés sociales ou disposant de faibles revenus

Les places AVIS (à Vocation d'Insertion Sociale) :

Le Cedis a souhaité valoriser l'accessibilité des publics, qui du fait de leur situation familiale, sociale ou de leurs besoins spécifiques, nécessitent une attention ou une prise en charge particulière, en identifiant notamment les parents vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et/ou ceux pour qui, les bénéficiaires d'un accueil collectif pourraient contribuer à réduire les inégalités liées à la précarité des situations, et à devenir prioritaires sur les places disponibles.

Cette action répond aux nombreuses sollicitations qu'elles émanent des familles qui se présentent à nos services de façon spontanée pour obtenir de l'aide en matière d'accueil face à des difficultés familiales et/ou éducatives, des orientations initiées par le Pôle Insertion du Cedis dans le cadre du parcours d'insertion des allocataires du RSA, ou par divers acteurs du secteur associatif, médico-social, de l'éducation, ou de la prévention, qui prennent appui sur nos établissements, pour soutenir les parents dans leurs difficultés et l'enfant dans son processus de développement.

Grâce à cette action financée par la Caf du Var, le pôle petite enfance du Cedis peut accueillir des enfants de familles dans une situation de vulnérabilité et ou de pauvreté sans stigmatisation.

### Réservation de places pour les enfants issus de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle

L'établissement labellisé « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP), propose une solution d'accueil pérenne aux jeunes enfants, afin que leurs parents puissent bénéficier d'un accompagnement à l'emploi.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle est un axe transversal suivi par le référent AVIP en collaboration avec la directrice de l'établissement et la direction du pôle enfance.

Il a pour objectif de :

- Collaborer avec le Pole Insertion du CEDIS qui accompagne les bénéficiaires de minimas sociaux, Pole Emploi et les missions locales.
- Développer le lien contractuel et administratif avec les partenaires de l'action : Pôle Emploi et Mission Locale afin de définir en concertation les besoins en termes d'accompagnement du parent bénéficiaire, les modalités (jours et horaires) d'accueil de l'enfant permettant la réalisation de l'accompagnement, ses adaptations.
- Travailler en concertation avec les animateurs de parcours d'insertion pouvant orienter des bénéficiaires du RSA vers le pôle enfance du CEDIS, pour répondre à leurs besoins en matière d'accueil de jeunes enfants.

Les actions collectives ou individuelles initiées par le référent AVIP, sont proposées dans les locaux du pôle enfance, ce qui permet d'éviter les problématiques liées à la sécurité au sein de l'établissement d'accueil, de respecter un devoir de discrétion vis-à-vis des parents concernés par ces actions et de renforcer la cohérence du projet.

### La plateforme de qualification professionnelle

Des bénéficiaires de minimas sociaux sont recrutés et intégrés aux équipes de l'établissement d'accueil, dans le cadre de contrats de Parcours Emploi Compétences. Un parcours qualifiant et professionnalisant, est mis en place.

Des formations sont proposées en interne, ou en partenariat avec des opérateurs externes : préparation au CAP Petite Enfance, préparation au concours d'entrée au diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, d'Educatrice de Jeunes Enfants, par voie directe ou par le biais de la VAE.

Le recrutement et le suivi de ces personnels, fait l'objet d'une collaboration avec le Pole Insertion du CEDIS.

### Inscription de l'activité de l'établissement dans une démarche en faveur du développement durable

L'inscription de l'établissement dans une démarche en faveur du développement durable se fonde sur un principe de recherche continue de l'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille, des conditions de travail des équipes professionnelles des crèches et invite au questionnement et à une remise en cause continue des pratiques.

Cette démarche s'inscrit dans le fondement même du projet d'établissement qui vise à accueillir les enfants avec leurs différences et soutenir le repérage précoce des difficultés (notamment dans le cadre d'un partenariat avec les Camsp), s'adapter aux besoins spécifiques des parents, au travers des dispositifs Avis et Avip et soutenir la parentalité en lien avec différents partenaires associatifs, prenant appui sur les activités du Reaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

La plateforme de qualification donnant de son côté, l'opportunité à des salariés de s'inscrire dans une perspective d'évolution professionnelle et de se former aux métiers de la Petite Enfance, participe à cette démarche.

L'engagement dans des démarches d'améliorations successives concernant notamment, les bâtiments, les achats, les multiples actions impactant la conception et le fonctionnement de la structure d'accueil de jeunes enfants, doivent être envisagées pour un plus grand respect de l'environnement et afin d'œuvrer à la diminution de l'impact écologique.

Cela implique une volonté de s'engager dans une dynamique progressive de changement.

Les principaux axes d'action au sein de l'établissement à ce jour :

- L'entretien
  - Le fournisseur en produits d'hygiène met en place le dispositif 1.2.3 Environnement et bénéficie d'une certification pour un système de management environnemental l'ISO 14001. Des formations régulières sont assurées par le fournisseur, pour une meilleure utilisation des produits d'hygiène ;
  - Un plan de nettoyage précis et une formation des personnels permettent aux agents d'employer les techniques d'entretien les plus appropriées ;
  - un protocole précis de dosage des détergents a été mis en place pour une consommation raisonnée ;
  - le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau et de détergents ;
  - La mise en place du tri sélectif.
- L'alimentation
  - L'équipe distribue les repas et goûters (livraison en liaison froide) élaborés par une cuisine de collectivité et entreprise d'insertion, *Les Mamans Cuisinières du Monde*. Les Mamans Cuisinières du Monde s'engagent à respecter les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé), qui est l'instance de référence en matière de nutrition.
  - Elle privilégie les menus équilibrés et variés dans le respect des produits de saison, favorise l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique, les circuits courts
  - Tous les poissons utilisés sont certifiés et labellisés « pêche sauvage »
  - Les directrices peuvent assister à la commission des menus trimestrielle au sein de l'entreprise d'insertion afin d'apporter leur contribution à la composition des menus et au choix de certains produits.
  - La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine de collectivité.
  - l'éveil au goût fait partie intégrante des missions auprès des enfants, les découvertes gustatives s'accompagnent d'outils pédagogiques (livres, affichages, recettes de saison) qui complètent les ateliers culinaires organisés au sein de la structure, à destination des parents.

- Contrôles de l'eau et de l'air
  - Des contrôles de l'eau et de l'air sont régulièrement effectués par des laboratoires spécialisés.
  - L'entretien des appareils de climatisation est assuré à échéance régulière par le personnel technique.
  - Le personnel applique les bonnes pratiques relatives à l'aération des espaces.
  - La température est contrôlée au sein de l'établissement.
- L'entretien du matériel
  - Les dysfonctionnements du matériel sont signalés par le biais d'une base intranet par la direction de l'établissement aux services techniques, afin de maintenir en bon état les installations et d'effectuer rapidement les réparations nécessaires.
- Les fournisseurs en matériel pédagogique
  - Les principaux fournisseurs sélectionnés proposent des produits 100 % recyclables, issus de forêts éco-gérées, les bio matières se substituent au plastique, des peintures et des vernis sans solvants.
- Les Ateliers Pédagogiques
  - Les équipes professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Des gestes simples peuvent être respectés par les adultes, puis transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau, ne pas gaspiller la nourriture, être respectueux de l'environnement...
  - De multiples activités d'éveil à la nature sont proposées au sein de l'établissement : culture de fleurs et de plantes aromatiques, jardinage, sorties extérieures permettant aux enfants citadins de découvrir la faune et la flore.
  - Intervention d'ambassadeurs du tri (Sittomat) qui apportent leurs conseils aux équipes, fournissent des bacs de compostage et mise en place d'ateliers ludiques pour initier les enfants au tri sélectif.  
Des matériaux de récupération et/ou matières naturelles peuvent être utilisés dans la majorité des activités et projets de crèche.



## **ANNEXE : PLANNING HEBDOMADAIRE TYPE<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Conformément à la nouvelle réglementation, le Cedis tiendra à jour un tableau de bord du calcul du taux d'occupation hebdomadaire, durant les 2 mois précédents. Il sera consigné dans un document dédié et transmis à la demande des services de la PMI, dans le cadre d'un contrôle.